

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 24 mars 2017

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- GUYOT Sylvie, 2^{ème} adjointe,
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- LEROY Michel, 5^{ème} adjoint
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- DUPE Stéphane, conseiller municipal délégué
- CORBE Régis, conseiller municipal (en retard arrivé au cours du point 3)
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- GUERIN Catherine, conseillère municipale
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- LAUNAY Florence, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- M. VANNIER Michel donne pouvoir à Benoît SOHIER
- M. DEJOUÉ Thierry donne pouvoir à Sylvie GUYOT
- Mme CRENN-MONNIER Pauline donne pouvoir à Florence LAUNAY
- Mme DELACROIX Sylvie donne pouvoir à Michel FRABOULET
- Mme GRISON Dominique donne pouvoir à Corinne GAILLAC

Était absent : néant

Autre personne présente:

- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 6 mars 2017
3. Budget Assainissement - Compte administratif 2016
4. Budget Assainissement - Compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal
5. Budget Assainissement : Affectation du résultat du compte administratif 2016 au budget 2017
6. Budget primitif Assainissement année 2017
7. Compte administratif 2016 - Budget Rue des Genêts
8. Compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal – Budget Rue des Genêts
9. Budget primitif Rue des Genêts année 2017
10. Demande subvention de l'école publique pour un voyage scolaire à Londres pour les C.M.
11. Convention avec l'école privée de St-Domineuc: participation année 2017
12. Taux des taxes année 2017-Taxe d'habitation-Taxe Foncière-Taxe Foncière non bâtie
13. Budget Commune - Compte administratif 2016
14. Budget Commune - Compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal
15. Budget Commune : Affectation du résultat du compte administratif 2016 au budget 2017
16. Budget primitif Commune année 2017
17. Demande pour cautionner un emprunt pour l'Ehpad Saintdomithual
18. Départ d'un locataire dans un logement communal situé au 41 rue Nationale
19. Avenant n°1 au contrat d'assurance Dommage Ouvrages -Travaux d'extension de la cantine scolaire
20. Avenants au marché de travaux du Pôle périscolaire
21. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les droits de préemption - délibération n°12 du 23.05.2016
22. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
23. Questions diverses
24. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance

Mme Catherine Guérin, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 6 mars 2017

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

Mme Sylvie Guyot, 2^{ème} adjointe, préside le présent point.

M. Stéphane Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2016 du budget assainissement.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en dépenses :	21 779.83 euros
Total en recettes :	66 337.02 euros
Résultat de l'exercice 2016- Excédent	44 557.19 euros

Excédent antérieur reporté (n-1): 84 455.74 euros

Résultat de clôture 2016 Excédent cumulé	129 012.93 euros
---	-------------------------

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en dépenses :	13 603 euros
Total en recettes :	28 844 euros
Résultat de l'exercice 2016- Excédent	15 241 euros

Excédent antérieur reporté (n-1): 397 218.15 euros

Résultat de clôture 2016 Excédent cumulé	412 459.15 euros
Report au R001	

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2016,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2016, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 4 voix ABSTENTIONS (MM. Fraboulet, Colas, Mme Guérin et 1 pouvoir)

- **constate** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 129 012.93 euros
- **constate** l'excédent de clôture de 412 459.15 euros en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2016 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

4 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 dressé par le receveur municipal Budget Assainissement

Les résultats du compte de gestion 2016 du budget assainissement dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de

l'exercice 2016. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 – OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : Affectation du résultat du compte administratif 2016 au budget 2017

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose de répartir au budget primitif assainissement 2017, l'excédent de 129 012.93 euros dégagé en section de fonctionnement, en affectant 50 000 euros à l'article 002 de la section de fonctionnement et 79 012.93 euros en réserve à l'article 1068 en section d'investissement. L'excédent d'investissement de 412 459.15 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement

<u>En Fonctionnement</u>	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2017	50 000 €
<u>En Investissement</u>	
Affectation à l'article 1068 Autres réserves	79 012.93 €
Affectation à l'article R 001	
Excédent d'investissement reporté au BP 2017:	412 459.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **décide de répartir** tel que présenté ci-dessus l'excédent dégagé de 129 012.93 euros de la section de fonctionnement entre les deux sections, soit 50 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 79 012.93 euros à l'article 1068, en section d'investissement du budget 2017
- **décide de reporter** l'excédent d'investissement de 412 459.15 euros à l'article 001, en recette de la section d'investissement du budget assainissement 2017

6 – OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT ANNEE 2017

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions budgétaires faites lors de la réunion de la commission des finances pour le budget primitif 2017 "assainissement". La proposition est de voter le budget en équilibre à hauteur de 91 500 euros pour la section de fonctionnement, et 530 419.08 euros pour la section d'investissement.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **approuve** le budget primitif pour l'année 2017 dont les prévisions sont reprises ci-dessous en fonctionnement et en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en recettes :	91 500 euros
Total en dépenses :	91 500 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en recettes :	530 419.08 euros
Total en dépenses :	530 419.08 euros

7 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET RUE DES GENETS

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

Mme Sylvie Guyot, 2^{ème} adjointe, préside le présent point.

M. Stéphane Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2016 du budget lotissement rue des Genêts.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	0 euro
Total en recettes :	0 euro
Résultat de l'exercice 2016-nul	0 euro
Excédent antérieur reporté (n-1):	0 euro

Résultat de clôture 2016	0 euro
---------------------------------	--------

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	0 euro
Total en recettes :	0 euro
Résultat de l'exercice 2016- Excédent	0 euro
Excédent antérieur reporté (n-1):	0 euro

Résultat de clôture 2016	0 euro
---------------------------------	--------

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2016,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2016, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 17 voix POUR (dont quatre pouvoirs)

- **constate** le résultat nul, 0 euro, à la clôture de la section de fonctionnement
- **constate** le résultat nul, 0 euro, en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2016 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

8 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET RUE DES GENETS

Les résultats du compte de gestion 2016 du budget rue des Genêts dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2016. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9- OBJET : BUDGET PRIMITIF RUE DES GENETS ANNEE 2017

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions budgétaires pour le budget primitif 2017 "rue des Genêts". La proposition est de voter le budget en équilibre à hauteur de 240 000 euros pour la section de fonctionnement, et 230 000 euros pour la section d'investissement.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **approuve** le budget primitif pour l'année 2017 dont les prévisions sont reprises ci-dessous en fonctionnement et en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en recettes :	240 000 euros
Total en dépenses :	240 000 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en recettes :	230 000 euros
Total en dépenses :	230 000 euros

10- OBJET : DEMANDE SUBVENTION DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE A LONDRES POUR LES CM :

M. Benoît Sohier, maire, présente le courrier de l'école publique, qui sollicite une aide financière afin de participer aux frais du séjour qui s'est déroulé à Londres, pour les classes de CM1 et CM2. Il est précisé que 56 élèves ont participé au séjour du 23 au 27 janvier 2017 et que le coût réel du voyage est de 310 euros. M. le maire propose d'allouer une aide de 80 euros par enfant domicilié à St-Domineuc, soit une dotation totale de 4080 euros pour 51 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **décide** d'allouer, à l'école publique, une subvention d'un montant de 4080 euros soit une dotation de 80 euros par élève demeurant à St Domineuc, dans le cadre de l'organisation d'un séjour à Londres pour les classes de CM1 et CM2, au titre de l'année scolaire 2016-2017
- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du dossier

11- OBJET : CONVENTION AVEC L'ECOLE PRIVEE DE ST- DOMINEUC: PARTICIPATION ANNEE 2017

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que tous les ans une participation financière est allouée à l'école privée Ste Jeanne d'Arc, déterminée aux vues des frais de fonctionnement de l'année antérieure à l'école publique, en distinguant le coût d'un élève à la maternelle et au primaire.

Vu la signature du contrat d'association entre l'école privée Ste Jeanne d'Arc et l'Etat, le 7 septembre 2007

Vu le relevé des différents postes de dépenses à l'école publique

Vu le compte administratif 2016

Vu les effectifs à l'école publique au 1^{er} janvier 2016

Vu les dépenses pour un élève de la maternelle à l'école publique

Vu les dépenses pour un élève du primaire à l'école publique

Considérant que la commune participe aux frais de fonctionnement d'un élève de l'école privée domicilié à St Domineuc, à hauteur du coût d'un élève à l'école publique de St Domineuc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):

- **arrête** le coût d'un élève en maternelle à l'école publique à 836.40 euros
- **arrête** le coût d'un élève en primaire à l'école publique à 195.23 euros
- **précise** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget communal 2017
- **précise** que ce montant sera également appliqué dans le cadre de la facturation des frais de scolarité aux communes de résidence pour les enfants inscrits à l'école publique et ne remplissant pas les conditions d'un cas dérogatoire

12- OBJET : TAUX DES TAXES ANNEE 2017 - TH/TF/TFNB

M. Benoît Sohier, maire, propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes, d'habitation, du foncier bâti et du non bâti. Les taux proposés pour l'année 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	De 2012 à 2016 en %	Proposition 2017 en %
Taxe d'habitation	14.43	14.43
Taxe sur le foncier bâti	16.53	16.53
Taxe sur le foncier non bâti	42.32	42.32

M. Benoît Sohier, maire, soumet la proposition au vote.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **décident** de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti
- **précisent** que pour l'année 2017, les taux sont les suivants: la taxe d'habitation : 14.43 %, la taxe sur le foncier bâti : 16.53 % et la taxe sur le foncier non bâti, 42.32%.

13 – OBJET : BUDGET COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

Mme Sylvie Guyot, 2^{ème} adjointe, préside le présent point.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2016 du budget principal "commune".

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en dépenses :	1 464 300.58 euros
Total en recettes :	1 698 087.04 euros
Résultat de l'exercice 2016- Excédent	233 786.46 euros

Excédent antérieur reporté (n-1): 110 525.84 euros

Résultat de clôture 2016	Excédent cumulé	344 312.30 euros
---------------------------------	------------------------	-------------------------

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en dépenses :	1 175 217.17 euros
Total en recettes :	776 194.74 euros
Résultat de l'exercice 2016 - Déficit	399 022.43 euros

Excédent antérieur reporté (n-1): 353 408.77 euros

Résultat de clôture 2016	Déficit 45 613.66 euros
Report au D 001	

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait rappeler les crédits ouverts lors du vote du Budget Primitif 2016,
- après énumération des décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2016, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 4 voix CONTRE (MM Fraboulet, Colas, Mme Guérin, et un pouvoir)

- **constate** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 344 312.30 euros
- **constate** le déficit de clôture de 45 613.66 euros en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2016 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

14- OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - BUDGET COMMUNE

Vu les résultats du compte de gestion 2016 du budget communal qui sont les suivants :

- excédent de clôture de 344 312.30 euros en section de fonctionnement
- déficit de clôture de 45 613.66 euros en section d'investissement

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2016. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15- OBJET: BUDGET COMMUNE : Affectation du résultat du compte administratif 2016 au budget 2017

Vu les résultats du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2016, M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose d'affecter au budget primitif communal 2017, à l'article 001, le déficit d'investissement de 45 613.66 euros et de répartir l'excédent de 344 312.30 euros dégagé en section de fonctionnement, en reportant 100 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 244 312.30 euros à l'article 1068 en section d'investissement.

L'affectation des résultats est reprise ci-dessous :

<u>En Fonctionnement</u>	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2017	100 000 €
<u>En Investissement</u>	
Affectation à l'article 1068 Autres réserves	244 312.30 €
Affectation à l'article D 001	
Excédent d'investissement reporté au BP 2017:	45 613.66 €

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (dont cinq pouvoirs) :

- **de répartir**, au budget 2017, tel que présenté ci-dessus, l'excédent dégagé de 344 312.30 euros de la section de fonctionnement, soit 100 000 euros en recette à la section de fonctionnement à l'article 002, et 244 312.30 euros au 1068, en réserves, en recette de la section d'investissement
- **décide de reporter** le déficit d'investissement de 45 613.66 euros à l'article 001, en dépense de la section d'investissement du budget 2017

16- OBJET: BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNEE 2017 :

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions de crédits de la section de fonctionnement pour le budget primitif 2017 "commune". La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 782 442.65 euros.

Il présente les différentes opérations prévues en section d'investissement ainsi que la Globalité de la section d'investissement qui est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 000 039.87 euros.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR (dont quatre pouvoirs) et 4 voix CONTRE (MM Fraboulet, Colas, Mme Guérin, et un pouvoir)

- **approuve** le budget primitif 2017, dont les prévisions sont reprises ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en recettes	1 782 442.65 euros
Total en dépenses :	1 782 442.65 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en recettes :	2 000 039.87 euros
Total en dépenses :	2 000 039.87 euros

17- OBJET : Demande pour cautionner un emprunt pour l'Ehpad Saintdomithual

M. Benoît Sohier, maire, fait part que le SIGEHPAD Saintdomithual, souhaite contracter un emprunt de 50 000 euros, à taux fixe de 1.49% sur 10 ans, auprès du crédit agricole pour faire des acquisitions de matériel. Pour ce faire, l'organisme bancaire exige des garanties. Aussi, la proposition est la suivante : la commune de St-Domineuc cautionne 25%, la commune de St-Thual 25% et le département 50%.

M. Benoît Sohier, maire, ajoute qu'il n'est plus nécessaire de garantir la ligne de trésorerie, décidée lors du conseil du 26 janvier dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Accepte** de se porter caution, à hauteur de 25%, de l'emprunt de 50 000 euros, à taux fixe de 1.49 % sur 10 ans, qui sera contracté auprès du crédit agricole, pour le compte du SIGEHPAD Saintdomithual,
- **Donne** pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

18- OBJET : Départ d'un locataire dans un logement communal situé au 41 rue Nationale

Appartement au rez-de-chaussée :

Mme Sylvie Guyot, adjointe, fait part que Mme Christiane Morin, locataire de l'appartement situé au rez-de-chaussée du 41 rue Nationale souhaite partir à la date du 13 avril 2016.

Mme Guyot précise que l'état des lieux sera fait juste avant le départ de la locataire. S'il n'y a pas d'observation, la caution pourra donc être restituée à Mme Morin. Elle ajoute qu'elle étudie les demandes de logement afin de proposer l'appartement à des personnes répondant au critère de ressources. De plus, vu l'indice de révision des loyers, le montant du prochain loyer et de la caution seront fixés à 298.42 euros. (basé sur l'indice du 3^{ème} trimestre de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE).

Mme Sylvie Guyot sollicite l'avis du conseil municipal afin de pouvoir restituer la caution dans son intégralité s'il n'y a pas d'observation ou d'appliquer une retenue si nécessaire, après l'état des lieux. Elle demande également l'autorisation de signer le bail avec le locataire qui sera retenu. Mme Sylvie Guyot précisera lors du prochain conseil municipal le nom du locataire retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs)

- **accepte** que la caution de Mme Christiane Morin, lui soit restituée dans son intégralité s'il n'y a pas d'observation ou d'appliquer une retenue si nécessaire, au vu de l'état des lieux
- **accepte** la location de l'appartement de type 3 situé au rez de chaussée du bâtiment, à un futur locataire, répondant aux critères de ressources et fixe le montant du loyer et de la caution (correspondant à un mois de loyer) à 298.42 euros
- **autorise** Mme Sylvie Guyot, adjointe, à signer le bail à venir et toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent dossier

19 – OBJET : Avenant n°1 au contrat d'assurance Dommage Ouvrages – Travaux d'extension de la cantine scolaire

Vu le marché initial passé avec l'assureur SMABTP s'élevant à 7041.40 € TTC.

Vu le cout réel de l'opération en fin de chantier.

Vu le nouveau décompte de cotisations de l'assureur arrêté au 10.03.2017 faisant apparaître une plus-value de 375.61 euros.

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant au marché initial, M. le maire propose de valider l'avenant n°1 au marché d'assurance dommage ouvrages pour les travaux d'extension de la cantine scolaire avec l'assureur SMABTP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):

- **décide de conclure** l'avenant n°1 au marché d'assurance dommage ouvrages pour les travaux d'extension de la cantine scolaire avec l'assureur SMABTP d'un montant de 375.61euros TTC et **précise** que le marché final s'élève donc à 7417.01 euros TTC.
- **autorise** le maire à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent dossier

20- OBJET : Avenants au marché de travaux du Pôle périscolaire

Avenants : entreprise Mariotte - lot 8 revêtement de sol faïence, entreprise Guitton – lot 5 menuiseries extérieures aluminium, lot 11 CVP – plomberie chauffage ventilation :

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu le marché conclu avec l'entreprise Mariotte titulaire du lot 8 revêtement de sol faïence du marché de travaux du pôle périscolaire dont le marché initial s'élève à 42 500 euros HT

Vu les travaux retirés du marché : changement du tapis à l'entrée, pour un montant total de - 2487.87 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 40 012.13 euros HT soit 48 014.55 euros TTC.

Vu le marché conclu avec l'entreprise Guitton titulaire du lot 5 menuiseries extérieures aluminium, du marché de travaux d'extension de la cantine scolaire dont le marché initial s'élève à 41 564 euros HT

Vu la conclusion de l'avenant n° 1 qui s'élève à 3106€ HT.

Vu les travaux supplémentaires qui doivent être réalisés : changement à la demande de la mairie du système de fermeture de la porte d'entrée, pour un montant total de 350 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 45 020 euros HT soit 54 024 euros TTC.

Vu le marché conclu avec l'entreprise CVP titulaire du lot 11 plomberie chauffage ventilation, du marché de travaux d'extension de la cantine scolaire dont le marché initial s'élève à 84 000 euros HT.

Vu la conclusion de l'avenant n° 1 qui s'élève à 4463.58€ HT.

Vu les travaux supplémentaires qui doivent être réalisés : mise en place d'une pompe immergée pour récupérer les eaux de pluie, prolonger l'alimentation générale en eau du bâtiment suite à la pose du citerneau par le concessionnaire, modification du débit du robinet de puisage, pour un montant total de 3661.57 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 92 125.15 euros HT soit 110 550.18 euros TTC.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

Entreprises	MONTANT Marché Initial (+ avenant n°1) €HT	MONTANT de l'avenant €HT	MONTANT Marché Final €HT	MONTANT Marché Final €TTC
Mariotte lot 8 - Revêtements de sol faïence	42 500	-2487.87	40 012.13	48 014.55
Guilton lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium	(41 564+3106) 44 670	+ 350	45 020	54 024
CVP lot 11 - Plomberie chauffage ventilation	(84 000+4463.58) 88 463.58	+ 3661.57	92 125.15	110 550.18
TOTAL		+ 1523.70		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs):

- **décide de conclure** l'avenant n°1 en moins-value au lot 8 avec l'entreprise Mariotte d'un montant de 2 487.87 euros HT, dans le cadre des travaux du pôle périscolaire et **précise que** le marché s'élève désormais à 40 012.13 euros HT soit 48 014.55 euros TTC

- **décide de conclure** l'avenant n°2 au lot 5 avec l'entreprise Guilton d'un montant de 350 euros HT, dans le cadre des travaux du pôle périscolaire et **précise que** le marché s'élève désormais à 45 020 euros HT soit 54 024 euros TTC

- **décide de conclure** l'avenant n°2 au lot 11 avec l'entreprise CVP d'un montant de 3661.57 euros HT, dans le cadre des travaux du pôle périscolaire et **précise que** le marché s'élève désormais à 92 125.15 euros HT soit 110 550.18 euros TTC

- **autorise** le maire à signer les avenants et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

21- OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les droits de préemption - délibération n°12 du 23.05.2016

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 12 du 23 mai 2016 « D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme »

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de parcelle	Adresse	Décision du maire
AB 573 ZA 63	33 Résidence Les Jardins du Linon	Pas de préemption
D 198, 199 AB 70, 301, 360	43 rue du Champ des Cours	Pas de préemption
ZC 126	15, Résidence Le Clos Marguerite	Pas de préemption
AB 445 – AB 447	1 Ter, rue du Noc	Pas de préemption
AB 396 – 400 - 519	1 Bis Sentier du Halage	Pas de préemption
AB 599 AB 602	13, Chemin des Dames Lots n° 21	Pas de préemption
AB 396 AB 400	1 Bis Sentier du Halage Linon	Pas de préemption
AC 144	3, rue Nationale Les Jardins d’Hadrien	Pas de préemption
AC 581	26, rue Nationale	Pas de préemption
AC 469	1, Résidence La Vigne	Pas de préemption
AB 396 AB 400	1 Bis Sentier du Halage	Pas de préemption
A 799	La Crapaudière (Lot n° 2)	Pas de préemption
B 1105 ZC 158 ZC 159 ZC 170 ZC 171 ZC 172	Le Bois du Breuil La Butte La Butte La Butte La Butte La Butte	Pas de préemption

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 .

Au registre des délibérations sont les signatures.